

PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE PERDRIX GRISE
SUR LES COMMUNES DE DRINCHAN, PITGAM,
ERINGHEM & LOOBERGHE



PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE
« PERDRIX GRISES » 2015/2021
SITES EXPERIMENTAUX DE
DRINCHAM- PITGAM-LOOBERGHE-
ERINGHEM



PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE PERDRIX GRISE **SUR LES COMMUNES DE DRINCHAN, PITGAM,** **ERINGHEM & LOOBERGHE**

➤ Objectif :

Une expérimentation « perdrix grises » avec renforcement des populations à base d'oiseaux d'élevage est en cours sur les territoires de chasse des communes de Drincham, Pitgam, Eringhem et Looberghe. Expérimentation menée par la Fédération des Chasseurs du Nord avec un suivi de l'ONCFS.

Cette expérimentation doit permettre à l'issue de trois années de renforcement, de vérifier qu'une population de perdrix grises peut être renforcée **durablement** grâce aux oiseaux d'élevage.

L'objectif sur le territoire chassable de ces trois communes est de développer, les populations de perdrix grises au-delà de 30 Couples aux cent hectares en comptage de printemps.

➤ Moyens pour atteindre l'objectif :

-Aménagement du territoire

Les acteurs de ce plan de gestion veillent à l'aménagement de leur territoire pour le rendre plus favorable à la perdrix grise. En partenariat avec les agriculteurs du secteur ils s'efforcent d'obtenir une mosaïque de cultures afin de :

- ✓ Diversifier les couverts, alterner couverts hauts et bas.
- ✓ Laisser des chaumes sur pied ou déchaumage an alternance.
- ✓ Recouper le grand parcellaire par des bandes inter-cultures laissées en place jusqu'au 15 mars ou par des plantations de haies.
- ✓ Conserver des couverts en période hivernale par le maintien des couverts CIPAN jusqu'au 15 janvier.
- ✓ Diminuer l'impact de la prédation et favoriser l'effet lisière par des inter-cultures en « Patchwork ».
- ✓ Obtenir des abris favorables par l'implantation de couverts adaptés, sous les pylônes de transport d'énergie.

PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE PERDRIX GRISE **SUR LES COMMUNES DE DRINCHAN, PITGAM,** **ERINGHEM & LOOBERGHE**

-Agrainage et abreuvement :

Les acteurs de ce plan de gestion assurent l'agrainage des perdrix grises en période hivernale et durant la période de nidification. A compter du 1^{er} novembre et jusqu'au 1^{er} juillet, du blé est laissé à disposition des oiseaux à raison d'un seau agrainoir par couple potentiel. En période d'élevage des jeunes, une alimentation à base de semoulette adaptée aux poussins sera disposée aux pieds des agrainoirs.

En période de sécheresse, des abreuvoirs adaptés contre les risques de noyade des poussins seront régulièrement alimentés en eau et disposés à proximité immédiate des points d'agrainage.

-Réserve de chasse :

- ✓ Le territoire en Plan de Gestion Perdrix Grise dispose d'une réserve de chasse dont la superficie est au moins égale à 10% de la surface totale du territoire.

-Régulation des prédateurs :

- ✓ Le territoire en Plan de Gestion Perdrix Grise dispose de Piégeurs Agréés qui assurent la régulation des prédateurs tout au long de l'année, dans le respect de la liste des espèces classées « nuisibles » et de la législation en vigueur.

-Surveillance du territoire :

- ✓ Le territoire en Plan de Gestion Perdrix Grise dispose d'un Garde Assermenté qui assure la surveillance du territoire toute l'année.

✓ -Renforcement des populations :

-Un premier renforcement de populations a eu lieu au cours de l'été 2014 sur les territoires de chasse de ces quatre communes et sur la base de un oiseau à l'hectare. Soit 540 oiseaux sur la zone expérimentale de 540 hectares.

-un second renforcement de population, sur le même territoire et sur les mêmes bases aura lieu en cours d'été 2015.

-un troisième et dernier renforcement sur le même territoire et sur les mêmes bases aura lieu en cours d'été 2016.

PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE PERDRIX GRISE **SUR LES COMMUNES DE DRINCHAN, PITGAM,** **ERINGHEM & LOOBERGHE**

Sur les trois années 2014, 2015 et 2016, 1620 oiseaux viendront donc renforcer les populations naturelles estimées par nos services techniques lors du printemps 2014 à 10 couples aux cent hectares.

Après le renforcement de populations de l'été 2014, suivi d'une saison de non-chasse, la densité de couples sur ces quatre communes au printemps 2015, s'élevait à 26 couples aux cent hectares.

-Maîtrise des prélèvements :

Pour la saison 2015/2016 les acteurs de ce plan de gestion s'accordent pour le non-tir de l'espèce Perdrix grise : soit 0 jour de chasse.

La maîtrise des prélèvements pour les 5 années suivantes du plan de gestion (2016/2017, 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021) se fera par la détermination du nombre de jours de chasse de l'espèce, en fonction des résultats de comptage de printemps et des échantillonnages d'été suivant le tableau ci-après :

Indice de reproduction	Moins de 3 Jeunes/poule	3 à 3.5 jeunes/poule	3.5 à 4 jeunes/poule	4 à 4.5 jeunes/poule
Comptage de printemps				
<10 couples/100Ha	0 JOUR DE CHASSE	0 JOUR DE CHASSE	0 JOUR DE CHASSE	0 JOUR DE CHASSE
10 à 15 couples / 100 Ha	0 JOUR DE CHASSE	0 JOUR DE CHASSE	1 JOUR DE CHASSE	1 JOUR DE CHASSE
15 à 20 couples / 100 Ha	1 JOUR DE CHASSE	1 JOUR DE CHASSE	1 JOUR DE CHASSE	1 JOUR DE CHASSE
20 à 25 couples / 100 Ha	1 JOUR DE CHASSE	1 JOUR DE CHASSE	2 JOURS DE CHASSE	2 JOURS DE CHASSE
25 à 30 couples/ 100 Ha	1 JOUR DE CHASSE	1 JOUR DE CHASSE	2 JOURS DE CHASSE	3 JOURS DE CHASSE
30 à 35 couples / 100Ha	1 JOUR DE CHASSE	2 JOURS DE CHASSE	2 JOURS DE CHASSE	3 JOURS DE CHASSE
35 à 40 couples /100 Ha	1 JOUR DE CHASSE	2 JOURS DE CHASSE	3 JOURS DE CHASSE	3 JOURS DE CHASSE
40 à 45 couples /100 Ha	1 JOUR DE CHASSE	2 JOURS DE CHASSE	3 JOURS DE CHASSE	4 JOURS DE CHASSE
45 à 50 couples /100 Ha	1 JOUR DE CHASSE	3 JOURS DE CHASSE	4 JOURS DE CHASSE	5 JOURS DE CHASSE

PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE PERDRIX GRISE **SUR LES COMMUNES DE DRINCHAN, PITGAM,** **ERINGHEM & LOOBERGHE**

➤ Eligibilité du plan de gestion Perdrix grise :

Le plan de gestion Perdrix grise est approuvé pour six années par un arrêté Préfectoral.

Pour être éligible, ce plan de gestion doit être présenté par les détenteurs de droits de chasse représentant au minimum 60% de la surface additionnée de la SAU, des friches et landes. Il doit recevoir un avis favorable de la FDC et être validé par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Commune de DRINCHAM :

Surface de la commune = 341 Ha / surface chassable = 279 Ha.

91.60% des détenteurs de droits de chasse représentant 100% de la surface chassable de la commune sont favorables à ce plan de gestion.

NOM	surfaces favorables	surfaces défavorables	détenteurs favorables	détenteurs défavorables
BAILLIE J	28		1	
THOOR	63		1	
GIC COLME	118		1	
LELIEUR JL	1		1	
LIGNIE Bruno	3		1	
BECUE Patrick	10		1	
LICOUR Charles	25		1	
LEDEIN Denis	4		1	
BRICHE Gérard	10		1	
DEHORTER Maurice	3		1	
BLONDEEL Bernard	1		1	
REUMAUX Claude	13		1	
	279		12	

PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE PERDRIX GRISE SUR LES COMMUNES DE DRINCHAN, PITGAM, ERINGHEM & LOOBERGHE

Commune de PITGAM :

Surface de la commune = 2337 Ha / surface chassable = 2254 Ha.

90.60% des détenteurs de droits de chasse représentant 89.70% de la surface chassable de la commune sont favorables à ce plan de gestion.

Nom	Surfaces favorables	Surfaces défavorables	Détenteurs favorables	Détenteurs défavorables
VANHOUTTE	3		1	
SENLECQ		50		1
LANGLOIS		7		1
DESIMPEL		20		1
DUFOREAU	4		1	
VERHILLE	51		1	
PERTUSOT	12		1	
DEDRIE	12		1	
GIC COLME	1100		1	
DEBRUYNE		150		1
DECOPMAN	18		1	
VANDAME	12		1	
TIRANT	3		1	
VERBRUGHE	9		1	
LELIEUR	7,8		1	
LIGNIE	2,5		1	
BECUE Patrick	1		1	
LUYSSART	1,21		1	
LICOUR Charles	2		1	
DECAESTER Hervé		3		1
LEDEIN Denis	0,2		1	
VERHILLE ARNAUD	51		1	
DEVULDER CLAUDE	25		1	
TOMYN JEAN-MICHEL	11		1	
DUBOIS ALAIN	35		1	
LEDEIN ERIC	33		1	
AMEEL FRANCOIS	6		1	
BECUWE JEAN-MARIE	34		1	
QUAGHEBEUR				
VINCENT	22		1	
DUFOUR CHRISTOPHE	10		1	
LAFORCE MICHEL	6		1	
SCHEERS JEAN-JACQUES	8		1	
POUBLANC FRANCOIS	2		1	
DEBAVELAERE GUY	7		1	
VANDEWALLE CHRISTOPHE	31		1	
VANHEEMS BRUNO	5		1	
STERCKEMAN BRUNO	8		1	
SYMOENS JOHAN	9		1	

PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE PERDRIX GRISE
SUR LES COMMUNES DE DRINCHAN, PITGAM,
ERINGHEM & LOOBERGHE

	Surfaces favorables	Surfaces défavorables	Détenteurs favorables	Détenteurs défavorables
TOP DENIS	28		1	
SAISON HERVE	107		1	
NILSON PATRICE	13		1	
VANBERTEN PATRICK	28		1	
BLONDEEL BERNARD	20		1	
VERHAEGHE MICHEL	9		1	
VITSE JEAN-FRANCOIS	100		1	
VANDEBEKEN				
HUBERT	30		1	
BRICHE GERARD	103		1	
DESIMPEL JEAN	20		1	
JANSSEN MARCEL	10		1	
DESWARTE FREDERIC	13		1	
	2024	232	45	5

PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE PERDRIX GRISE
SUR LES COMMUNES DE DRINCHAN, PITGAM,
ERINGHEM & LOOBERGHE

Commune de LOOBERGHE :

Surface de la commune = 1943 Ha / Surface chassable=1760 Ha.

94.5% des détenteurs de droits de chasse représentant 99.50% de la surface chassable de la commune sont favorables à ce plan de gestion.

NOM	surfaces favorables	surfaces défavorables	détenteurs favorables	détenteurs défavorables
BAILLIE	7		1	
GEERSEEN	24		1	
LANGLOIS		2		1
BAILLIE J	7,5		1	
THOOR	30		1	
COOREN	11		1	
GIC COLME	1201		1	
DEVOS	6		1	
TIRANT	9		1	
COPPEY			1	
JANADU	70		1	
VERBRUGHE	6		1	
LEROY	3		1	
DERAM Guy		6		1
LEDEIN Denis	5		1	
LELIEUR JL	7,8		1	
VANACKER REGIS	70		1	
VERHAEGHE MICHEL	6		1	
VANDBEKEN HUBERT	24		1	
DEHORTER MAURICE	3		1	
MOREAU JEAN-CLAUDE	13		1	
AERNOUT FREDDY	22		1	
FAVEEUW BERNARD	9		1	
MANESSE EMILE	2		1	
BAILLIEU JEAN-MARC	33		1	
CAECKE JEAN-PIERRE	7		1	
LAMBRECHT LAURENT	10		1	
GOVART PHILIPPE	9		1	
DEVYNCK JEAN-MICHEL	6		1	
GRAVE ERIC	2		1	
CHRISTIAEN LUDOVIC	92		1	
POULAIN ERIC	2		1	
TOP DENIS	2		1	
REUMAUX CLAUDE	49		1	
MAES REGIS	4		1	
	1752,3	8	33	2

PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE PERDRIX GRISE
SUR LES COMMUNES DE DRINCHAN, PITGAM,
ERINGHEM & LOOBERGHE

Commune de ERINGHEM:

Surface de la commune = 1170 Ha / Surface chassable=1075Ha.

85% des détenteurs de droits de chasse représentant 79% de la surface chassable de la commune sont favorables à ce plan de gestion.

	Surfaces Favorables	Surfaces défavorables	Détenteurs favorables	Détenteurs défavorables
DEHONDT		33		1
LANGLOIS		4		1
BAILLIE	6,75		1	
THOOR	13		1	
DEWAELE		20		1
VANDAME	1		1	
LUYSSAERT	14		1	
JANSSEN Joseph		20		1
Marle Pierre	26		1	
Berthelemy Michel	3		1	
LICOUR Charles	97		1	
DEMOL Gérard	29		1	
MARCOTTE Guy		29		1
DERAM Guy		119		1
VANPOPERINGHE PAUL	2		1	
BLONDEEL BERNARD	3		1	
DEVULDER CLAUDE	13		1	
ADRIANSEN GEORGES	47		1	
DEBROUWER MICHEL	17		1	
JANSSEN PATRICK	33		1	
ERCKELBOUT JEAN-MARC	4		1	
GUILLOTOT CHRISTOPHE	7		1	
DEBROUWER LUCIEN	9		1	
DECAESTECKER HERVE	3		1	
POUCHELE SEBASTIEN	2		1	
DEQUIDT YVES	20		1	
PLANCKE BENJAMIN	10		1	
VANTORRE GHISLAIN	5		1	
HUYGHE REGIS	11		1	
STERCKEMAN MICHEL	8		1	
CHRISTIAEN LUDOVIC	3		1	
RIFFLART RENE	15		1	
CAILLIAU JOSEPH	28		1	
DEBRUYNE LUC	10		1	
REUMAUX CLAUDE	21		1	
LOISELLE ANTHONY	7		1	
JANSSEN MARCEL	342		1	
SAINT-MICHEL JEAN	5		1	
BECUE PATRICK	8		1	
VANHEEMS JEAN	21		1	
CHRISTIAENS PHILIPPE	7		1	
	851.75	225	35	6

PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE PERDRIX GRISE **SUR LES COMMUNES DE DRINCHAN, PITGAM,** **ERINGHEM & LOOBERGHE**

➤ Durée du dispositif.

Le Plan de Gestion Cynégétique Approuvé a une durée de six ans. Il peut être abrogé à la demande de demandeurs de droits de chasse représentant au minimum 60% de la SAU de ce groupement de communes avant le 1^{er} janvier de chaque année.

➤

➤ Identité du Demandeur.

Nom : Fédération des Chasseurs du Nord

Représentante de tous les adhérents territoriaux des communes de Dincham, Pitgam, Eringhem et Looberghe.

Adresse : rue du château 59132 CHERENG

Tél : 03-20-41-45-63

Mail : webfdc59@chasse59.net

Etabli le : 10 juin 2015

Joel DESWARTE

Président de la commission petit gibier

Administrateur FDC59 - Flandres maritimes

